



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la consultation publique concernant le *Projet de règlement de concordance numéro 2025-742 modifiant le Règlement de zonage numéro 2006-493 et le Règlement sur les conditions d'émission d'un permis de construction numéro 2006-497, tel qu'amendés, suite à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 488-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Pays-d'en-Haut*, tenue au lieu des séances, le vendredi 25 avril 2025 à 16 h 45 et à laquelle sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Frank Pappas, Maire  
Madame Annemarie Masson, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Majorie Boyer, Conseillère au poste numéro 2  
Madame Debra Margles, Conseillère au poste numéro 3  
Monsieur Alain Leclerc, Conseiller au poste numéro 5  
Monsieur Charles Coulson, Conseiller au poste numéro 6

Sont également présentes :

Madame Nadine Bonneau, directrice générale  
Madame Karell Morin, greffière

\*\*\*\*\*

1.0 **PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 2025-742 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 ET LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2006-497, TEL QU'AMENDÉS, SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 488-2024 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

Le Maire et la greffière expliquent les modifications proposées au règlement 2006-493, les raisons qui ont motivé le dépôt d'un avis de motion et du projet de règlement ainsi les conséquences de l'adoption du règlement numéro 2025-742.

On mentionne que ce règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Il ne nécessite donc pas d'étape supplémentaire avant l'adoption finale, qui se fera en séance ordinaire à 17 h le soir même.

Le Conseil invite les personnes physiques, les personnes morales, locataires et propriétaires de la Ville d'Estérel à se prononcer et à poser des questions sur ce projet de règlement.

Frank Pappas, Maire

Karell Morin, greffière